

# DÉPENSES EXTERNES ET INTERNES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE AU TITRE DE LA CULTURE PAR HABITANT, RÉGIONS ADMINISTRATIVES, 2019-2020

	Dépenses externes <sup>1</sup>	Dépenses internes <sup>2</sup>
	\$/habitant	
Capitale-Nationale	124,1	258,5
Montréal	186,8	103,9
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	117,9	46,9
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>	<b>82,4</b>	<b>51,5</b>
Bas-Saint-Laurent	73,9	38,1
Estrie	70,1	19,0
Côte-Nord	81,4	29,2
Mauricie	73,9	21,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	64,8	27,2
Nord-du-Québec	44,3	7,9
Outaouais	34,7	17,3
Centre-du-Québec	35,2	12,7
Chaudière-Appalaches	37,0	12,8
Laurentides	25,7	14,0
Lanaudière	25,0	7,0
Laval	15,7	7,6
Montérégie	24,4	9,3
Ensemble des RA	82,3	58,4

Notes: 1. Dépenses externes : Les dépenses externes comprennent les subventions, contributions et transferts de fonctionnement et les subventions, contributions et transferts d'investissement aux arts et à la culture.

2. Dépenses internes : Les dépenses internes comprennent les dépenses de fonctionnement et d'investissement, lorsque les travaux de nature culturelle sont habituellement effectués dans les locaux du ministère par le personnel du ministère. Sont aussi incluses les dépenses au titre de l'administration des programmes externes, les coûts d'achat de terrains, d'immeubles ou d'équipement devant servir à des fins culturelles, ainsi que les marchés de services nécessaires aux projets culturels (par exemple, services informatiques).

**SOURCE :**

Institut de la statistique du Québec., Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2021). Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.